



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 2 février 2026, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

Lots numéros 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 et 6 427 680 (terrains vacants, 9^e Avenue)

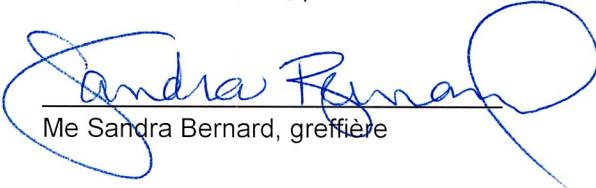
Nature de la demande

Autoriser la construction d'un bâtiment principal « *Habitation dans un bâtiment à usages multiples* » de 6 étages, alors que la norme maximale est de 4 étages.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 2 février 2026 à compter de 19h30.

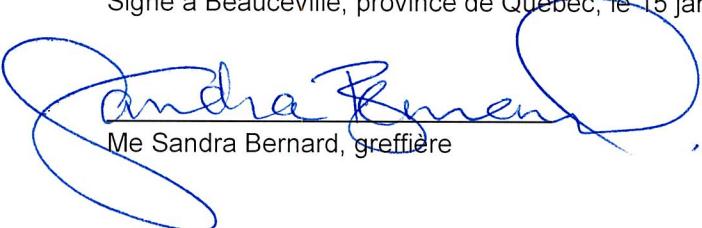
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 15 janvier 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le bâbillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 15 janvier 2026.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 15 janvier 2026.


Me Sandra Bernard, greffière